
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **GAINNEVILLE** (Département de la Seine Maritime)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : 13/12/2016 - sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AC numéro 59 d'une contenance de 8.639 m²

PLU : Zone NAz (espaces entourant la zone d'activités UZ à la Briqueterie, de part et d'autre de la RD 111. Secteur destiné à accueillir des activités économiques non nuisantes ainsi que des équipements publics

PROJET : Création de cases commerciales et équipements publics (comme une maison de santé)

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 17 janvier 2017 – Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : **Mr et Mme Gérard AUBOURG**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 19/04/2016 – 26,00 € par m²

IMPUTATION : **Compte n° 920 344 – GAINNEVILLE "Commerces et Equipements publics"**
Enveloppe projet : 236 000 € - Dotation Villes et territoires ruraux

ROUEN le 31 janvier 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL